

Partage & Santé

juin 2009

n° 98



Solidarité réelle

édito

L'Église catholique affirme qu'un des principes fondamentaux de l'agir moral en société est la solidarité qui se vit en dépassant l'éthique individualiste (Concile Vatican II *Gaudium et Spes* 30). Cette solidarité se vit à bien des niveaux. Dans le corps social, le mouvement mutualiste est une manifestation de cette sollicitude mutuelle et du partage nécessaire des forces et des faiblesses de chacun. Pour élargir à d'autres membres de notre corps social cet effort de solidarité, les membres des Instituts de vie consacrée et du clergé séculier souhaitent étendre les liens structurels de cette solidarité à des laïcs qui partagent leurs valeurs. Cela existe déjà, mais pourrait prendre plus d'ampleur.

Dans notre mutuelle, nous vivons concrètement cet engagement solidaire selon les critères suivants :

- Une base commune de prestations, de niveau suffisant, calculée au plus juste prix, est proposée à tous.
- Une cotisation unique sans critère d'âge pour ceux qui ont des ressources constantes (afin d'éviter une rupture d'égalité entre les membres de nos groupes qui ont des ressources équivalentes ou qui mettent en commun leurs biens).
- Une entraide réelle pour les dépenses onéreuses à caractère exceptionnel qui sont souvent mal remboursées par le régime obligatoire et dont nous ne pourrions pas financer la part restant à notre charge en particulier pour ceux qui ont des ressources faibles.

Depuis presque soixante ans, notre mutuelle fait l'expérience concrète de la mise en commun de nos moyens afin de répondre à nos besoins de santé. Chacun est responsable de l'ensemble et peut se savoir solidaire de son frère, de sa sœur malade.

Notre mutuelle demeure vivante et financièrement équilibrée. Nous sommes conviés à rester à l'écoute les uns des autres et à ouvrir notre modèle solidaire à ceux qui souhaiteront nous rejoindre. C'est en gardant ces principes que nous continuons année après année notre action, témoignage pétri d'idéal évangélique.



Père Emmanuel BOUDET
Vice-Président du CA de la MSM

SOMMAIRE

2 ACTUALITÉS

- Réunions régionales (suite)

3 ACTUALITÉS

- CMU Complémentaire
- Distinction
- Assemblée générale 2009

4 EN PRATIQUE

- Le sommeil (suite)
la narcolepsie
- Courrier des lecteurs



Réunions régionales 2009

Suite...

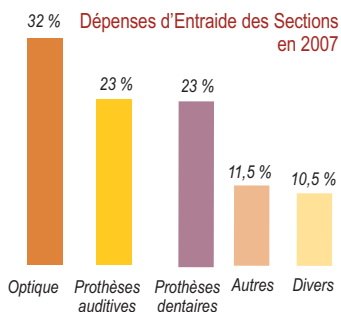
Quelques chiffres

Effectifs adhérents MSM 1^{er} janvier 2009

Cultes	
Collectif	46 631
Individuel	302
Régime particulier	1 140
EMI RC	1 049
CMUC	587
Laïcs	
Individuels	1 588 (2 364 bénéficiaires)
Groupes	521 (626 bénéficiaires)
CMUC	70
TOTAL	52 769

Effectifs 2009 des Sections locales et administratives

91	Diocèses
121	Religieuses
28	Religieux
240	TOTAL



Les réunions régionales se poursuivent en Province et à Paris, avec des échanges toujours fructueux.

Après une présentation de la bonne situation financière de la Mutuelle et des résultats de la souscription à la gamme 2009, les effectifs des adhérents et de l'utilisation des fonds d'entraide des Sections sont projetés.

Les règles de souscription et de la gestion des cotisations, les schémas de fonctionnement du Comité de gestion et des élections des Sections de vote sont présentés et commentés. C'est l'occasion de rappeler le travail de proximité des Sections locales et administratives, le rôle essentiel de la (du) Secrétaire de Section et du Comité

de gestion, en lien avec les souscripteurs de Contrats collectifs.

Enfin, un point est fait sur l'entraide sociale, nationale et locale :

- Couverture Maladie Universelle (CMU de base et CMU complémentaire - voir encadré),
- Aide à l'acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS)
- Fonds d'Action Sanitaire et Sociale maladie (F.A.S.S.),
- Fonds d'Entraide des Sections Mutuelle Saint-Martin,
- Fonds National d'Entraide Mutuelle Saint-Martin.



Paris



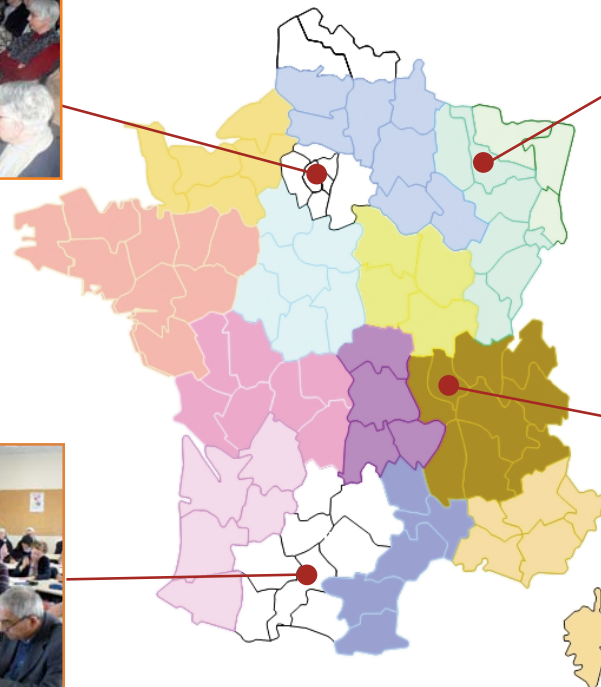
Nancy



Toulouse



Lyon



Dès le mois de juin 2009, vous pourrez trouver l'intégralité du support de projection sur notre site Internet : www.mutuelle-saint-martin.fr



La CMU complémentaire

LA COUVERTURE MALADIE COMPLÉMENTAIRE PERMET D'ACCÉDER À UN COMPLÉMENT DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SANTÉ GRATUIT SANS DÉPENSE À CHARGE ET SANS AVANCE DE FRAIS. ELLE EST ACCORDÉE POUR UN AN SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES (PLAFOND CI-DESSOUS).

Pour qui ?

Il faut résider en France de manière stable et régulière depuis plus de 3 mois.

Plafond de ressources par an :

7 447 €

Prestations :

- ⇒ 100 % tiers payant,
- ⇒ Ticket modérateur des soins de ville et hôpital,
- ⇒ Forfait hospitalier
- ⇒ Dépassements tarifaires pour le dentaire et l'optique (dans certaines limites et selon un barème).

Il est à noter que les prestations versées sont inférieures à celles dont vous pourriez bénéficier en cas d'adhésion à la Mutuelle Saint-Martin et que vous pouvez rencontrer des difficultés avec certains praticiens.

Documents à présenter :

Formulaire de demande de CMU complémentaire complété d'une déclaration de ressources annuelles + formulaire de choix de l'organisme complémentaire.

Bien que votre demande doit être adressée à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie pour l'instruction du dossier et seule habilitée à reconnaître vos droits, vous pouvez néanmoins confier la gestion des prestations de la CMUC à la Mutuelle Saint-Martin en tant qu'organisme complémentaire (remplir le choix sur l'imprimé). Vous participerez ainsi à la solidarité du groupe et surtout vous pourrez bénéficier des fonds d'entraide.

Le dossier de demande est à renouveler chaque année.



Instruction du dossier

Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM, CAVIMAC, MSA, etc.).

Gestion

Régime de Sécurité Sociale de base ou organismes complémentaires (mutuelle, assurance, institution de prévoyance) dont la liste est disponible sur le site :

www.fonds-cmu.fr (rubrique CMU complémentaire/liste des organismes complémentaires).

Effectifs CMU Complémentaire (adhérents Mutuelle Saint-Martin) en 2009 : 660.

Pour des informations complémentaires, imprimés, démarches, etc., consultez le site : www.fonds-cmu.fr

Assemblée générale du 8 octobre 2009 : vote des prestations et cotisations et...

Légion d'honneur

Journal Officiel de la République Française
(JORF n°0087 du 12 avril 2009 page 6391 texte n° 6)

DECRET

Décret du 10 avril 2009 portant promotion et nomination - NOR: PREX0905070D

Par décret du Président de la République en date du 10 avril 2009, pris sur le rapport du Premier ministre et des ministres et visé pour son exécution par le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur, vu les déclarations du conseil de l'ordre portant que les présentes promotions et nominations sont faites en conformité des lois, décrets et règlements, sont promus ou nommés, pour prendre rang à compter de la date de réception dans leur grade :

Grande chancellerie de la Légion d'honneur [...]

Au grade de chevalier

[...]

Mgr Bonnet (Michel, Gérard, Charles), prélat de Sa Sainteté, **président de la Mutuelle Saint-Martin** ; 44 ans d'activités sacerdotales, associatives et de services militaires.

[...]

Monseigneur Michel BONNET
Président du Conseil
d'Administration
de la Mutuelle Saint-Martin



Remise de la Légion d'honneur à notre Président...



"Nous sommes particulièrement fiers de vous informer de la distinction reçue par notre Président, Monseigneur Michel BONNET (article ci-contre).

Sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur récompense notamment son engagement mutualiste et ses responsabilités au sein de la Mutuelle dont il est président depuis plus de 16 ans. Les bonheurs du calendrier font que sa décoration pourra lui être remise lors de notre Assemblée générale du 8 octobre 2009.

Celle-ci se tiendra cette année à l'ASIEM, rue Albert de Lapparent dans

le 7ème arrondissement de Paris.

Tous les délégués présents pourront fêter dignement cet événement positif qui rejaille sur l'ensemble des acteurs de la Mutuelle Saint-Martin.

Mgr BONNET ne sollicitant pas le renouvellement de son mandat d'administrateur (après 4 mandats, soit 24 ans) quittera donc la Présidence à l'issue de l'Assemblée Générale.

Les forts liens tissés pendant ces nombreuses années demeureront longtemps."

Jean-Marie GUERIN
Directeur



Le sommeil (suite) La narcolepsie

Qu'est-ce que c'est ?

La narcolepsie ou maladie de Gélineau est une affection neurologique grave caractérisée par un trouble de la régularisation des états de veille et de sommeil, pouvant être associé à de brusques relâchements musculaires (cataplexie), à des hallucinations.

Symptômes

- Somnolence diurne excessive et incontrôlable (pouvant durer de 10 mn à 1 h),
- Attaques de cataplexie ou relâchement musculaires brusques (pouvant entraîner une chute),
- Hallucinations visuelles, auditives ou kinesthésiques (sensations),
- Paralysie du sommeil (impossibilité de bouger ou parler pendant quelques instants),
- Troubles du sommeil (réveils fréquents, cauchemars, somnambulisme).

Tout cela à des intensités diverses.

Parfois passant presque inaperçue, la narcolepsie peut aussi être un vrai handicap. On comprendra donc que la narcolepsie est inscrite sur la liste des maladies interdisant la conduite automobile.

Causes

Elles sont encore mal connues. Elles sont essentiellement génétiques. Des facteurs environnementaux peuvent

également intervenir : infections virales ou bactériennes, stress, forte émotion (dépression, deuil, joie, naissance).

Diagnostic

La narcolepsie est sous-évaluée et sa prévalence est estimée à 1 individu sur 2800. Seulement environ 20 % des narcoleptiques sont diagnostiqués et le plus souvent très tardivement.

Le diagnostic est confirmé par des examens pratiqués dans un laboratoire spécialisé. Un enregistrement du sommeil de nuit et des tests d'endormissement réalisés au cours de la journée permettront d'analyser les différents stades du sommeil et le mode d'endormissement (sommeil lent ou sommeil paradoxal)*. Cet examen peut permettre également de déceler d'autres symptômes tels que « l'apnée du sommeil » ou « le syndrome des jambes sans repos » (voir articles dans les « Partage & Santé » n° 95 et n° 96).

Traitement

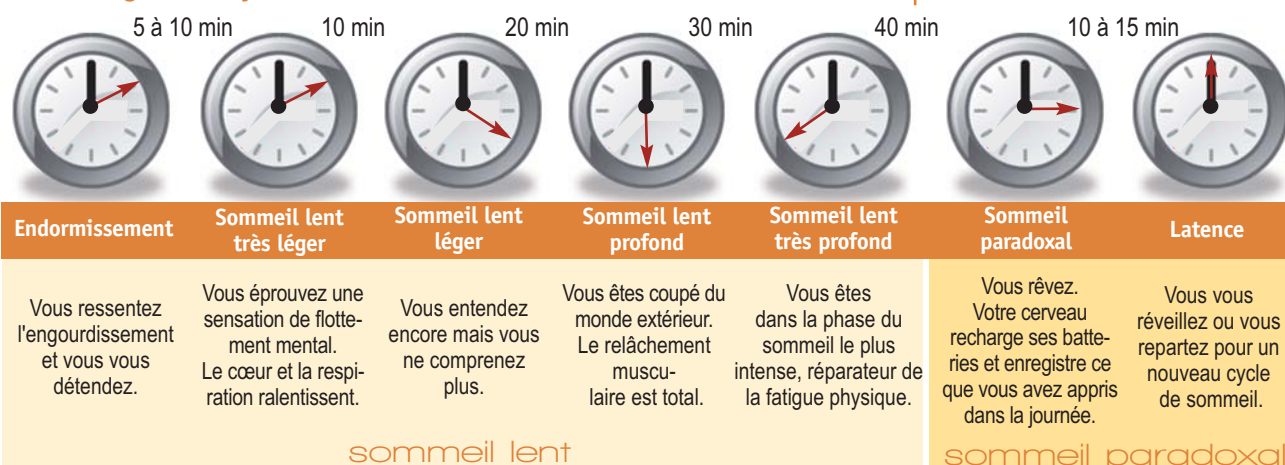
- apprendre à contrôler ses émotions (provoquant les crises)
- horaires de sommeil réguliers
- siestes courtes (pas plus de 20 mn)
- stimulants
- antidépresseurs, essentiellement à cause de leurs effets sur les neuro-transmetteurs, ces substances dans le cerveau qui jouent également un rôle dans la maîtrise et la régulation du sommeil.

*Il existe deux types de sommeil :

- **Le sommeil lent** (Lent très léger, lent-léger, lent-profond et lent très profond) correspondant à un sommeil réparateur avec une activité cérébrale lente.
- **Le sommeil paradoxal** avec une activité cérébrale plus intense et des mouvements oculaires rapides.

Au cours d'une nuit de sommeil normale, ces phases de sommeil vont se succéder plusieurs fois (4 à 6 cycles par nuit). Le narcoleptique présentera des endormissements diurnes et nocturnes en sommeil paradoxal (non réparateur).

Chronologie d'un cycle de sommeil normal



courrier des lecteurs



“Concernant les frais dentaires, d'optique et de prothèses auditives, les praticiens proposent des tarifs variés et onéreux. N'y a-t-il pas moyen au moment de la demande de prise en charge, de nous indiquer des tarifs raisonnables ? ”

Réponse :

Pour le moment, la Mutuelle n'offre pas ce service. Il vous appartient de faire effectuer plusieurs devis.

Notre délégataire de gestion, Mercer, est en train de mettre en place un partenariat avec des opticiens afin que les adhérents de la Mutuelle Saint-Martin puissent bénéficier de tarifs préférentiels.

Nous ne manquerons pas de vous donner plus d'information sur ce sujet très prochainement.

Vos questions ou suggestions pour le bulletin...

Par courrier postal au :
Service Communication de la Mutuelle Saint-Martin
3 rue Duguay-Trouin
75280 PARIS CEDEX 06

ou par mail :
arnold@saintmartin.com.fr